2022-4-17

Arrondissement de NONTRON

DORDOGNE

Reçu le 06/07/2022 p**Qisparte**mpent de 1/207/2022

<u>Lieu de réunion du Conseil :</u> St Martin de Fressengeas

<u>Date de la convocation et envoi de la note de synthèse :</u> 10/06/2022

Nombre de membres : En exercice : 38 Présents : 26 Pouvoirs : 8 Président: Michel AUGEIX

## Etaient présent(e)s

**Mesdames**: BOSREDON COURNIL Sylvie, CHASSAIN Thérèse, DECARPENTRIE Françoise, FAUCHER Danielle, LAGARDE Bernadette, MARCETEAU Dominique, MAURUSSANE Annick,

Messieurs: AUGEIX Michel, BOST Jean-François, BRUN Philippe, CHIPEAUX Raphaël, COMBEAU Bertrand, DESSOLAS Frédéric, DUTHEIL Frédéric, FAYE Jean-Louis, FRANCOIS Philippe, GARNAUDIE Didier, GIBEAU Frédéric (suppléant de C. Bost) GIMENEZ Philippe, MEYNIER Paul, PETIOT Tony, PRIVAT Pascal, RANOUIL Michel, SEDAN Francis, THOMAS Michel, VAURIAC Bernard

Absents et excusés et procurations: BANCHIERI Philippe (absent, pouvoir à Michel Augeix), BOST Claude (absent, remplacé pour son suppléant Frédéric Gibeau), DOBBELS Michel (absent, a donné pouvoir à Sylvie Bosredon Cournil), DEGLANE Christine (absente, a donné pouvoir à Bernadette Lagarde), ESCLAVARD Anne-Sophie (absente, a donné pouvoir à Frédéric Dutheil), FAYOL Stéphane (absent, a donné pouvoir à Raphaël Chipeaux), HYVOZ Isabelle (absente, a donné pouvoir à J.François Bost), MAGNE Muriel (absente, pouvoir à Philippe Gimenez), SAERENS Grégory (absent, a donné pouvoir à Jean-Louis Faye), COURNARIE Pascal, COUTURIER Pierre-Yves, FAURE Michèle, JUGE Jean-Claude,

Monsieur Michel RANOUIL est désigné secrétaire de séance

## Régie d'avance « Centre de loisirs » - demande de remise gracieuse

Monsieur le Président informe le Conseil de Communauté que dans le cadre de la régie d'avance « centre de loisirs », 2 régies d'avance existent, 1 pour Jumilhac et 1 pour Thiviers.

Lors d'un contrôle par Mme Gueux, Trésorière de Thiviers, le 13/07/2021, elle a constaté des manques dans les caisses de cette régie. Au final, c'est la somme de 361.45 € qui est réclamée au Régisseur.

Elle a établi 2 procès-verbaux de vérification qu'elle a transmis à la collectivité.

Sur la régie de Thiviers, une somme de 193.01 est à rembourser

<u>Sur la régie de Jumilhac</u>, la reconstitution de l'avance a été versée 2 fois par erreur par la Trésorerie et aurait dû être remboursée à la Trésorerie pour 168.44 €.

Une démarche a été engagée par la collectivité pour recouvrer la somme. Un ordre de reversement a été adressé au Régisseur, Mélissa BERNARD, par lettre recommandée.

Le Régisseur a accepté de rembourser personnellement la somme de  $193.01 \in \text{correspondant}$  à la régie de Thiviers.

Pour la régie de Jumilhac, elle a fait une demande de remise gracieuse pour la somme de 168.44 €.

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en U. Sous-Préfecture

La présente délibération

DO THINIES

Le Président Michel AUGEIX Fait à Thiviers, le 29 juin 2022

98

THIVIEDS

Le Président,

Michel AUGEIX

raire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois suivant sa pub

## AR Prefecture

024-242400752-20220628-2022\_4\_17-DE Reçu le 06/07/2022Publié le 06/07/2022

Elle explique qu'il y avait 2 personnes en charge de la régie et que la régie a été encaissée une fois par l'une et une fois par l'autre, chacune d'entre elle pensait que l'argent encaissé concernait sa régie en toute bonne foi.

La demande a été adressée à M. le Trésorier qui doit établir un dossier pour sa direction et l'avis de la collectivité est sollicité.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur une remise gracieuse de la totalité de la somme réclamée auprès de Mme Mélissa BERNARD, Régisseur de la régie d'avance du Centre de *loisirs pour un montant de 361.45 €.*
- Le dossier sera transmis à la DDFIP.
- Il sera demandé à l'agent de souscrire une assurance dans le cadre de cette mission.

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa Communes publication et de sa transmission ep

La présente délibérat

Sous-Préfecture

Le Président Michel AUGEIX Fait à Thiviers, le 29 juin 2022 Le Président,

Communes

Michel AUGEIX

evant le tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois suivant sa pu